Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le
ID : 038-243801255-20221124-D22_100-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°22-100
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	01/12/2022

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 20 Votants : 31

L'an 2022, le jeudi 24 novembre à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : (Bonnefamille) ; Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Alain NEPLE, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Christine FASSINOT (Grenay) ; Daniel ANGONIN, Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Patrick CASTAING, Valérie MICHA FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX (Valencin).

Absents : Fabien BICHET, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Alain CAUQUIL, Julie GASS-VERNAY Valérie GENDRIN, Brigitte GROIX, Ludovic HIRTH, Isabelle HUGOU, Bernard JULLIEN, (excusé), Laurence MUCCIARELLI (excusée), Christine NOWAK, Robert PARISET, André QUEMIN (excusé), Christian REY (excusé), Joël TERRY.

Procurations :
Fabien BICHET à Pierre-Louis ORELLE
Isabelle BOUQUET à Valérie MICHA-FRACHON
Michel CARLES à Régis ROUSSEL
Julie GASS-VERNAY à Bernard COCHARD
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Brigitte GROIX à René PORRETTA
Ludovic HIRTH à Vanessa DEVAUX
Isabelle HUGOU à Muriel MUSTI
Bernard JULLIEN à Daniel ANGONIN
Christine NOWAK à Robert PARISET
Joël TERRY à Patrick CASTAING

RESSOURCES HUMAINES – PASSAGE A TEMPS COMPLET D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT EDUCATIF PETITE ENFANCE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS (PVS)

Classification contrôle de légalité : 4.1.1.5

Le Président informe les conseillers communautaires de la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire d'un poste vacant d'assistant éducatif petite enfance, compte tenu des besoins du service.

Ce poste doit par ailleurs être ouvert à un autre cadre d'emploi, tout comme d'autres emplois permanents du Pôle Vie Sociale, dans le cadre de la réorganisation de ce dernier.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU le Code Général Des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code Général de la Fonction Publique ;
- VU le tableau des emplois ;
- Vu l'avis du Comité technique départemental ;
- D'APPROUVER l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un poste d'assistant éducatif petite enfance, de 27 heures 30 à 35 heures, à compter du 1er janvier 2023 ;
- D'APPROUVER la mise à jour du tableau des emplois comme suit, à compter du 1er décembre 2022 :

Pôle vie sociale

- *Emploi permanent à temps complet de « Responsable réseau des médiathèques »* : devient un poste de « Responsable Culture » ;
- *Emploi permanent à temps complet de « Coordinateur culture et patrimoine »* : devient un poste de « Responsable adjoint Culture » - poste créé sur le cadre d'emploi des Assistants de conservation du patrimoine (catégorie B), à ouvrir également au cadre d'emploi des Rédacteurs (catégorie B) ;
- *Emploi permanent à temps complet de « Coordinateur enfance jeunesse »* : devient un poste de « Responsable service jeunesse » - poste créé sur le cadre d'emploi des Animateurs (catégorie B), à ouvrir également au cadre d'emploi des Rédacteurs (catégorie B).
- *Emploi permanent à temps non complet (27,50/35) d'assistant éducatif petite enfance :* passage à temps complet – poste créé sur le cadre d'emploi des agents sociaux (catégorie C), à ouvrir également au cadre d'emploi des adjoints d'animation (catégorie C) :

  - SUPPRESSION de l'emploi suivant :

Fonction	Cadre d'emploi	Temps de travail
Assistant éducatif petite enfance	Agent social	Temps non complet 27,50/35

  - CREATION de l'emploi suivant :

Fonction	Cadre d'emploi	Temps de travail
Assistant éducatif petite enfance	Agent social Adjoint d'animation	Temps complet 35/35

Envoyé en préfecture le 28/11/2022
Reçu en préfecture le 28/11/2022
Publié le
ID : 038-243801255-20221124-D22_100-DE

- D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	